



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 27 JUIN 2012 -

Etaient présents : M. BRUN Patrice, Mme BEGHAIN, M. BENOIT, M. BERTRAND, M. FIGEAC, M. GRANDJEAT, M. LE BLANC, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, M. BRUN Cédric, M. LASTECOUCERES, Mme PINEDE, Mme SHOCHI, M. DE LA FUENTE, Mme DUTHU, M. SELVA, Mme LAMOULIE, Mme ROLAND, M. SWARTWOOD, Mlle CORNET, Mlle DUFAURE, M. DUVERGER, Mlle PEREZ .

Etaient représentés : Mme CAMARADE, Mme SENEGES Mme DUCOURNEAU, M. RIGOLLET, M. GIRAUD.

Etait invitée : Mme BOURMAUD.

L'Administrateur provisoire ouvre la séance à 9 H 10. Il informe les conseillers que la séance sera suivie d'un Conseil Scientifique réduit. Il passe la parole à M. LE BLANC.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2012

L'Administrateur provisoire demande s'il y a des remarques.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS demande que l'on change le contenu de son intervention en «si cette thèse n'est pas traduite en français cela créera t-il une jurisprudence ?»

Il propose de passer au vote :

Votants :	29
Abstention :	0
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	29

➔ Le Conseil Scientifique adopte le procès-verbal du 19 juin 2012.

II - EXAMENS DES PROJETS SUR AXES PRIORITAIRES

M. LE BLANC dit qu'il existe deux projets sur axes prioritaires :

➤ «Culture technique, culture matérielle, identité. L'exemple du sud-ouest européen au 1er millénaire avant J.-C. » présenté par M. GORGUES de l'UMR 5607 Ausonius et



« Téléphonie mobile et transformations socioéconomiques en Afrique de l'Ouest » de M. Alain KIYINDOU de l'Equipe d'Accueil MICA. Ces deux projets sont rattachés à l'axe « hybridations, identités plurielles, mobilité ». Ils ont été transmis très tardivement au service de la recherche. D'autre part, ce type de demandes implique nécessairement deux évaluations extérieures, ce qui est le cas pour M. GORGUES alors qu'il n'y en a eu qu'une seule pour M. KIYINDOU, le second expert n'ayant pas encore envoyé son rapport. Il signale que les évaluations de M. GORGUES sont plutôt négatives et propose que l'examen du projet de M. KIYINDOU soit reporté début septembre et ouvre la discussion sur le projet de M. GORGUES.

M. GRANDJEAT souhaite que ces demandes passent devant la Commission de la Recherche.

M. LE BLANC répond que les évaluations sont arrivées très tard et que le fait de passer les dossiers devant la Commission repousse la prise de décision en septembre, alors que M. GORGUES espère pouvoir commencer rapidement ses fouilles, si son projet est retenu.

M. PERNOT précise que c'est un projet assez lourd qui ne comprend pas seulement un programme de fouilles mais également des analyses de laboratoire et des contrats doctoraux liés au calendrier de financement des Labex.

M. LE BLANC dit que l'on pourrait prévoir un délai d'une semaine entre la réunion de la Commission de la Recherche et celle du Conseil Scientifique.

M. GRANDJEAT ajoute qu'il faut que la procédure soit respectée mais qu'il faut savoir faire preuve de souplesse. C'est la double expertise qui pose problème et il faudrait l'alléger. On a du mal à trouver des experts et les avis sont souvent basés sur des écoles de pensées.

M. REVAUGER dit qu'il ne voit pas comment le Conseil Scientifique pourrait se prononcer aujourd'hui.

M. PERNOT ajoute que l'avis des experts peut être très subjectif et le projet peut être victime d'une querelle d'écoles. Il estime que c'est le cas pour les deux experts du projet de M. GORGUES.

M. FIGEAC dit que l'expertise est une démarche lourde et que nous sommes fragiles face aux experts. Il faut que la Commission de la Recherche examine les demandes de plus près.

M. DUVERGER trouve délicat de passer outre les avis des experts et dit qu'il est d'accord pour reporter la décision.

M. GRANDJEAT souhaite que l'on repose la question de l'expertise liée aux axes prioritaires. Il se demande si l'avis de la Commission de la Recherche ne pourrait pas suffire désormais. Cette situation très lourde pour les projets sur les axes a pour conséquence une multiplication des demandes de projets blancs.

M. LE BLANC souligne la difficulté de trouver des experts. Il dit qu'il faut reporter la décision et prendre l'avis de la Commission de la Recherche début septembre. Il est d'accord avec M. GRANDJEAT qui envisage la possibilité que le porteur de projet fournisse lui-même une liste de noms d'experts. Il propose d'alléger la procédure et de formaliser la notion d'expertise.



L'Administrateur provisoire propose de repousser la décision en septembre. Il signale que la procédure de l'expertise avait été mise en place pour assurer une forme d'équité. Il ajoute que l'on n'est pas lié par l'avis des experts mais qu'il ne faut pas tirer un trait sur toutes nos procédures.

M. SELVA voudrait pouvoir prendre connaissance de l'avis des experts.

L'Administrateur provisoire répond que l'on peut effacer les noms car le rapport doit être anonyme.

M. LE BLANC souhaite que ce soit la Commission de la Recherche qui en ait la primeur.

III - BILAN FINANCIER DE LA PSE

Mme BOURMAUD présente le bilan de l'utilisation des crédits de la PSE 2012 d'un montant de 249 543 euros qui comprennent la DGF non reportable, le Préciput tranches 2011 et le prévisionnel 2012, ainsi que le reversement de l'IPB. Après exécution, il restera 26 949 euros.

M. LE BLANC propose d'utiliser ce reliquat pour reverser aux équipes de recherche la somme qui leur avait été retirée au titre de l'écrtage qui visait à équilibrer le budget général de l'université. Il ajoute que l'on voit qu'il y a un malaise sur les axes prioritaires.

L'Administrateur provisoire pense que la PSE ne peut pas être que l'addition de recherches séparées. Elle constitue une incitation et non une obligation. D'autre part, il n'y a pas actuellement d'université sans axes prioritaires de la recherche. Ils permettent notamment d'accéder à des programmes ANR. On pourra mettre ce débat à l'ordre du jour avec la redistribution des crédits.

Mme BOURMAUD précise qu'un point d'information s'impose en juin car il faut que les crédits soient distribués le plus tôt possible pour pouvoir être dépensés avant la fin de l'année civile.

M. REVAUGER demande si les crédits vont être répartis proportionnellement à l'intérieur des équipes.

Mme BOURMAUD répond que l'on tiendra compte de ce qui a été retiré à chaque équipe dans le cadre de l'écrtage.

M. GRANDJEAT dit que cela montre la difficulté de piloter la recherche d'en haut. Tout en étant favorable au reversement, il demande si la décision que l'on prend aujourd'hui est ponctuelle ou si l'on dégage un principe.

L'Administrateur provisoire répond que c'est une mesure ponctuelle rendue possible par l'existence de ce reliquat.

M. PERNOT demande si le montant du reliquat est bien exact.

Mme BOURMAUD répond qu'il s'agit d'une prévision.

M. LE BLANC estime que l'on peut récupérer un peu plus de la Région car c'est une estimation basse.



M. GRANDJEAT rappelle qu'en termes de calendrier on examine les derniers projets PSE.

M. LE BLANC ajoute que c'est aussi une façon de clore l'exercice.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote :

Votants : 29
Abstention : 0
Blanc/nuls : 0
Contre : 0
Pour : 29

➤ Le Conseil Scientifique adopte le principe du reversement aux équipes de recherche de la somme qu'il leur a été retirée au titre de l'écrêtage, sur le reliquat de la PSE.

IV - PROPOSITION DE FINANCEMENT D'UN 1/2 POSTE POUR LA GESTION DES EQUIPES DE RECHERCHE

M. LE BLANC propose le financement d'un 1/2 poste, à partir de janvier 2013, pour le pôle financier de la direction de la recherche qui est chargé de la gestion des équipes de recherche. Il précise que cette demande permettra de faire face à l'accroissement conséquent de la charge de travail de ce pôle, dû notamment à la gestion des crédits des ANR et de l'IUF, et à l'augmentation du nombre de projets des équipes. Ce demi-poste sera financé par les moyens mutualisés de la recherche.

M. FIGEAC dit que cette création lui semble nécessaire.

M. REVAUGER ajoute que le service de la recherche donne satisfaction, mais il s'inquiète de la rotation des personnels.

L'Administrateur provisoire répond que l'on a essayé de fixer les agents du service de la Recherche. La montée en puissance du service de la recherche verra une augmentation de ses effectifs. On y verra plus clair avec la création de la Maison de la Recherche qui accueillera un véritable Pôle de recherche

M. GRANDJEAT se dit favorable à ces mesures, car le bon fonctionnement d'une équipe demande la mise à disposition de locaux.

M. LE BLANC reconnaît que l'on a un problème d'espace mais cela sera rectifié dans le cadre de la Maison de la Recherche.

M. BERTRAND demande combien de personnes sont chargées de gérer les équipes. Il évoque également le problème des locaux, notamment pour le stockage des livres.

Mme BOURMAUD répond que l'on passe de 4,5 postes à 5 postes.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS signale qu'AMERIBER n'a plus de locaux, et que son matériel informatique est défaillant. Elle aurait préféré un contrat doctoral au financement de ce demi-poste.



M. LE BLANC dit que le demi-poste reviendra entre 10 000 et 12 000 euros par an. Il souligne la nécessité d'assurer l'accompagnement des équipes.

Mme ROLAND demande si une fiche de poste a été établie, quel type de contrat sera signé et si un concours sera organisé pour pérenniser ce poste.

L'Administrateur provisoire répond qu'il s'agira d'un CDD car nous n'avons pas la possibilité d'engager quelqu'un sur un poste statutaire. Il semble que sur 2013 le Ministère devrait dégager une somme de 2 millions d'euros pour créer des postes statutaires, BIATSS ou enseignants en augmentant la masse salariale.

Mme ROLAND regrette que le recrutement d'un CDD vienne rajouter à la précarisation.

L'Administrateur provisoire répond que le problème est de savoir si nous avons la possibilité de trouver un emploi statutaire dans le cadre du budget 2013.

M. GRANDJEAT dit que le vote d'une mesure ponctuelle ne doit pas faire obstacle à la création d'un poste statutaire.

L'Administrateur provisoire propose de passer au vote :

Votants :	29
Abstention :	5
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	24

➤ Le Conseil Scientifique adopte la création d'un demi-poste pour la gestion des équipes de recherche.

V - PRESENTATION DU GUIDE DES MEMBRES DU CS

Mme BEGHAIN présente le guide du Conseil Scientifique, en version papier, destiné à ses membres. Ce document décrit sa composition, son fonctionnement, ses attributions en formation plénière et restreinte ainsi que les textes de références qui le régissent.

L'Administrateur provisoire dit que ce document qui sera réactualisé tous les ans est une bonne idée.

Mme BEGHAIN précise que la version papier est à l'usage des membres du CS et que le document pourra être diffusé plus largement en version PDF.

M. REVAUGER dit que la majorité des collègues sont mal informés sur l'activité des conseils et qu'une diffusion à l'ensemble de la communauté est très importante.

Mme BEGHAIN répond que la version papier a un coût important qui nous oblige à la réserver aux membres du Conseil Scientifique.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS demande si elle est autorisée à faire circuler le rapport sur l'Ecole Doctorale.

L'Administrateur provisoire répond par l'affirmative.

M. GRANDJEAT demande comment accéder aux comptes rendus des conseils centraux.

M. RAMBAUD répond que l'on met à disposition sur internet tous les comptes rendus qui ont été approuvés par les conseils.

VI - POINT SUR L'ANNUAIRE RECHERCHE

M. LE BLANC indique que sous l'impulsion de Mme BOURMAUD, Mme DUTHU et de deux vice-présidents, le cahier des charges de l'annuaire de la recherche a été rédigé. Ce travail permettra à nos chercheurs de disposer d'une page personnelle grâce à la création de l'annuaire de la recherche dont le lancement pourra se faire à la fin de l'année 2012. Un comité de pilotage et une équipe de projet sont créés. Une première réunion est prévue pour le 3 juillet.

Mme DUTHU ajoute qu'il ne faut pas oublier la participation du Service Commun de Documentation.

Mme PINEDE demande si cet annuaire sera articulé avec l'application SANGRIA.

M. LE BLANC répond que le projet SANGRIA n'est plus directement à l'ordre du jour, d'où l'idée de création de cet annuaire.

Mme DUTHU précise que le cahier des charges a été élaboré par un groupe de travail composé d'enseignants-chercheurs.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS demande si l'annuaire sera consultable de l'extérieur.

M. FIGEAC ajoute qu'il ne faudra pas oublier le problème de l'actualisation des données.

L'Administrateur provisoire répond qu'à ses yeux il s'agit de points essentiels.

VII - DEBAT PUBLIC SUR LES AXES PRIORITAIRES

M. LE BLANC dit que le débat public sur les axes prioritaires qui a eu lieu au mois de juin et qui a rassemblé plus de cinquante chercheurs a été un succès. Les discussions denses et constructives ont montré la nécessité de fixer une autre réunion au mois d'octobre. Les Directeurs d'Equipes et les responsables des axes des équipes seront invités. Ils viendront présenter leurs axes pour faire émerger de projets communs après avoir déterminés les cas de transversalité. Si on veut que les axes puissent fonctionner, il faudra les redéfinir, leur donner plus de volume, déterminer leur soutenabilité dans le concret par rapport aux porteurs de projets et mettre en avant pour l'un d'eux aspect littéraire. Ces modifications pourraient intervenir à partir de juin 2013. La manière dont les projets doivent être déposés et examinés doit aussi être revue. Certains projets rangés sous la rubrique « projets blancs » auraient pu être associés à nos axes prioritaires. Pour aller vers plus de simplification dans les procédures et une réappropriation de nos axes une expertise a été demandée à Yves RAIBAUD et Frédéric BRAVO. L'aspect mobilité pourrait être déplacé et remonter dans l'axe « ville et environnement ».



M. REVAUGER dit qu'il faut partir des axes qui existent plutôt que d'imaginer que les collègues viendront s'inscrire dans des axes imposés et qu'il faut réduire la voilure sur les « Transverses ».

M. FIGEAC ajoute qu'il faudra dégager les axes avant la rédaction du quinquennal ce qui n'a pas été le cas précédemment.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

L'Administrateur provisoire lit une lettre de M. le Recteur concernant le remboursement des droits d'inscriptions des doctorants. Le paiement par semestre est maintenant possible et pourra être mis en place.

M. GRANDJEAT demande si la mesure sera mise en place pour tous les doctorants ou si il faudra qu'ils en fassent la demande.

L'Administrateur provisoire répond que ce sera sur demande.

M. DUVERGER dit qu'il s'agit d'une bonne solution de compromis. Il demande la diffusion de l'information à l'égard des doctorants et si ceux qui ont payés leurs droits les années précédentes seront remboursés.

L'Administrateur provisoire ne voit pas comment cela serait possible, on pourrait cependant étudier des demandes individuelles.

Mme ROLAND dit que sur l'année 2012 il y a une possibilité.

M. RAMBAUD répond que les tarifs sont votés en CA et que revenir dessus fragilise l'équilibre budgétaire.

L'Administrateur provisoire ajoute que l'on va mettre en place l'information pour la rentrée 2012.

M. DUVERGER dit que pour 2011-2012 on peut faire la demande et que la somme globale sera moindre.

L'Administrateur provisoire répond que la lettre de M. le Recteur offre cette possibilité.

M. RAMBAUD ajoute que cela suppose un vote du CA.

M. LE BLANC présente la proposition du Centre de Recherche sur la langue Basque IKER qui demande à ce que M. VIAUD, désormais rattaché à IKER, puisse participer aux réunions du centre à Bayonne et être remboursé de ses frais de voyage. Cette demande de financement concernerait 5 ou 6 voyages.

Mme TAUZIN-CASTELLANOS demande pourquoi ce n'est pas Mme ARCOCHA qui représente Bordeaux 3.

Mme ROLAND dit qu'elle n'est pas favorable à la mesure car les BIATOS ne sont pas remboursés pour leurs déplacements.

L'Administrateur provisoire précise qu'il y a une convention avec IKER et qu'il s'agit d'une forme de son application.



M. BERTRAND ajoute que cela coule de source et qu'en cas de refus, il s'agirait d'économies de bout de chandelles.

M. LE BLANC confirme qu'il existe bien un problème de l'éloignement pour l'équipe IKER.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 H00.

L'Administrateur provisoire

Patrice BRUN